

Ville de BRUXELLES
Monsieur D. de SAEGER
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6
B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 34F/09 (corr. M. W. Van Asch)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2135/s.460
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Fabriques, 77.
Remplacement des châssis des étages : régularisation.

En réponse à votre lettre du 1er juillet 2009, en référence, reçue le 9 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 août 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

L'immeuble, qui date d'avant 1932, se situe dans la zone de protection des Pavillons d'octroi de la porte de Ninove, à l'angle de la rue des Fabriques et de la rue de la Poudrière.

La demande vise à régulariser le remplacement des châssis du premier et du deuxième étages des deux façades. Les anciens châssis, qui étaient en bois peint en blanc et qui seraient devenus vétustes d'après le dossier, ont été remplacés par de nouveaux châssis standards en pvc blanc, équipés de double vitrage. Ceux-ci comprennent des parties oscillo-battantes qui ne respectent plus les divisions des châssis d'origine. En effet, outre la présence de petits bois collés sur les baies du 1^{er} étage, le plan n°PR.04 prévoit une imposte haute de quelques centimètres à peine, ce qui est particulièrement incongru ! Ces châssis sont clairement inadaptés aux dimensions des encadrements existants.

Par conséquent, la CRMS, qui regrette cette manière de procéder, émet un avis fermement défavorable sur l'intervention réalisée sans autorisation préalable.

Elle demande de restituer des châssis en bois dont les divisions correspondent à la typologie de l'immeuble (2 ouvrants et 1 imposte).

La Commission demande à la Ville de rester attentive au soin avec lequel cette intervention sera mise en œuvre.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke); A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).